

Conditions Générales et contrat de Réservation Camping d'Herbelon

Garantie

La souscription du contrat de location d'emplacement et de location de mobil-home chalet engage le camping d'herbelon à fournir la prestation proposée suivant le type de séjour choisi.

Souscription de location

Toute location devient nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous louée.

La location devient effective qu'avec notre accord et après réception d'un acompte de 30 % du cout total du séjour (déduit du séjour) et du règlement des frais de dossier et de réservation (non remboursable)

Le solde du séjour de la location d'un emplacement ou d'un mobil home chalet sera payable 30 jours avant l'arrivée. Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date de début de séjour, le règlement intégral doit être effectué au moment de la réservation.

Aucune réduction ou remboursement ne sera accordée en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

Arrivée / Départ

Les locations d'emplacements de camping : **arrivée 13 h départ 12 h**
(réservation 5 nuits minimum en haute saison).

Les locations de Mobil home chalet : **arrivée 15 h départ 10 h**
(réservation à la semaine en haute saison).

Le bureau d'accueil est ouvert de 8 h 30 à 17 h (juillet et août).
Au-delà de ses horaires nous contacter au 04.76.34.05.47

Caution

À votre arrivée, une **caution** vous sera demandée pour la location d'un Mobil home chalet et son matériel : le montant est le suivant

300 € pour les modèles 4/6 places et 6/8 places, **400 €** pour le modèle panoramique,
500 € pour les modèles Taos

Elle vous sera restituée lors de votre départ après un état des lieux, si ce dernier est jugé incorrect la caution restera acquise au camping.

Toutes dégradations ou objets manquant seront facturés.

Aucun des objets installés dans la location ne doit être déplacé dans une autre

Conditions Générales et contrat de Réservation Camping d'Herbelon

Animaux

Vos animaux de compagnie sont admis aux conditions suivantes :

**Ils devront être tenus en laisse et avoir un carnet de vaccination Européen à jour
un seul animal par emplacement ou locatif sont autorisés**

**Par mesure d'hygiène et d'allergie nous vous remercions de ne pas laisser l'animal
monter sur les banquettes et les literies des locations.**

**Les chiens de 1^{ère} catégorie dit « attaque » et 2^{ème} catégorie dit « de garde et de
défense » sont interdits**

L'accès à la piscine et aux sanitaires leurs est interdit.

Tout dégât occasionné par l'animal dans les locatifs ou autre vous sera facturé

Annulations et modifications

Les annulations doivent être formulées par écrit à la direction du camping
En cas d'annulation, il sera retenu ou vous restez devoir : **les frais de dossier**

A titre d'indemnité de rupture de contrat : **un acompte de 30 % du coût total du séjour**
si vous annulez **plus de 30 jours** avant la date prévue d'arrivée

un montant égal au **total du séjour** si vous annulez **moins de 30 jours** avant la date prévue
d'arrivée ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

Juridiction

Les litiges pouvant survenir seront de la compétence soit des tribunaux de Grenoble ou des
Tribunaux de votre lieu de résidence lors de la souscription du contrat

Assurance

Le locataire d'un emplacement de camping ou d'un mobil- home chalet sera tenu de s'assurer
contre tous risques, **vosre assurance personnelle (responsabilité civile)** devrait être valable.